



## *Association Une Voix Pour Les Parents*

Unir nos forces

Soutien à toutes personnes lors d'une décision de justice émanant d'une procédure de suspicion de maltraitance

**entraînant un placement...**

***œuvrons pour la présomption d'innocence et la recherche du diagnostic différentiel***

*« Nous sommes contre toutes sortes de maltraitements infligés aux enfants »*

*« Mais nous sommes en revanche pour le maintien de l'enfant à domicile lorsque que la notion de danger est absente »*

**« Se réunir est un début travailler ensemble est la réussite »**



**Page publique Association Une voix pour les parents  
Ainsi que le Groupe privé adhérent**

**[Site internet : www.unevoixpourlesparents.com](http://www.unevoixpourlesparents.com)**

**Nous contacter, nous rejoindre :**

Association Une voix pour les parents

📍 251B route de rignieu

01150 CHAZEY SUR AIN

☎ 06 34 89 22 72

💻 [contact@unevoixpourlesparents.com](mailto:contact@unevoixpourlesparents.com)

Loi 1901 numéro RNA : W011005874

N° de parution joafe: 20210028

Numéro SIREN 898233648

Ne pas jeter sur la voie publique imprimé par nos soins

## Mission

- Venir en aide auprès des parents lors d'une décision de justice entraînant un placement...
- Lutter contre les lourdeurs administratives
- se mettre en lien avec les institutions afin d'établir un dialogue sur les sujets suivants :
- **Améliorer la prise en charge des parents au sein de la protection de l'enfance lors d'un placement d'enfant :**

✚ Que les différentes professions de la protection de l'enfance soient en adéquation avec l'intérêt supérieur de l'enfant et du maintien des liens avec leur parents

✚ Qu'un climat de confiance soit instauré entre les professionnels et les parents dans l'intérêt de l'enfant

✚ que le placement soit le plus bref possible

« L'objectif du placement judiciaire est de réunir à nouveau les parents et l'enfant afin de faciliter le retour en famille »

« oui pour le principe de précaution non pour la suspension des liens parent enfant »

### Objectifs

Quoi	Qui	Comment
<b>Alerter</b>	ASE Corps médical Éducation Nationale Gendarmerie Tribunaux Politicien	Être en lien travailler avec d'autres association de la protection de l'enfance Informers sur les conséquences des placements Les signalements : Les informations préoccupantes Bénéfices/Risques
<b>Informers</b>	Professionnels Parents Anciens enfants placés Nouous	Groupe de travail Retours d'expériences : Pouvoir échanger, travailler avec les différents professionnels de la protection de l'enfance et les parents.
<b>Soutenir</b>	Parents,nouous Anciens enfants placés Parlementaires Sénat Le défenseur des droits	Groupe de parole Pouvoir représenter l'association devant les départements, l'assemblée nationale, les tribunaux relevant de l'assistance éducative



## Comment financer l'association :

Demande de Subvention de l'état
Activité Lucrative
Demande de Parrainage et mécéna
Adhésion, Dons
<b>Chercher une autonomie financière</b>

### Adhésion : 10 euros par an

Un espace d'écoute et de soutien un suivi personnalisé pour les parents impacté par la procédure

Accès au groupe privé adhérent Facebook

Groupe de parole What's App

Pouvoir participer à des groupe de paroles en **distanciel**

Pouvoir participer à des groupes de parole en **présentiel**

Accès privé à l'espace adhérent « ASSOCONNECT » : biliothèque de document mais également pour les bénévoles

Professionnels en lien avec notre cause

Référenceur  
site internet



Logiciel de gestion



Hébergeur  
site internet

**WIX**.com

## Comment en arrive t'on à être impacté par un signalement ?

Un médecin alerte à la suite de lésions qui font penser à de la maltraitance : Syndrome du bébé secoué, Fractures inexplicables.

hématome sous durax, hémorragie rétinienne  
mais celle-ci sont dues à d'autres causes :

**Grossesse pathologique**

**Prématurité**

**Accouchement traumatique,**

**Chute**

**Maladie : hydrocéphalie externe**

**Malaise**

Lorsque le signalement est établi la machine judiciaire s'emballe et il sera difficile de l'arrêter :

- **Garde à vue**
- **Placement de l'enfant le plus souvent en structure, ou en famille d'accueil**
- **Dossier médical difficile à se procurer en tant que parent représentant légal**
- **Un préjudice financier moral, physique : stress post traumatique**
- **Carence affective pour l'enfant**